

## COMMUNE DE VERLINGHEM

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024

PROCES-VERBAL

## ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance	4
Communications de Monsieur le Maire	4
Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024	5
Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire	5
Question n° 1 : Décision Modificative n° 1	8
Question n° 2 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer deux conventions d'attribution or subventions d'investissement avec le Département du Nord dans le cadre du dispositif départemental or soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement	de
Question n° 3 : Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs	10
Question n° 4 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service Archives de la Métropole Européen de Lille	ne
Question n° 5 : Verlinghem, ville ambassadrice du don d'organes.	12
Question n° 6 : Signature de la charte « Ensemble pour développer l'approvisionnement local »	14
Question n° 7 : Débat en conseil municipal sur le rapport d'observations définitives de la Chamb Régionale des Comptes sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment l'enquête régionale relative à la tarification des services de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 suivants	à et
Question n° 8 : Remise de la médaille de la ville à Monsieur Jean-Pierre BERGHE	21
Question n° 9 : Communication au Conseil Municipal du rapport annuel d'activités du SIVOM Alliance Nor Ouest de l'exercice 2023	rd- 21
Question n° 10 : Communication au Conseil Municipal du rapport annuel d'activités du SIVOM Lompre Pérenchies-Verlinghem de l'exercice 2023	
Questions diverses	25
Annexe – Délibérations adoptées.	27

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	15

Étaient présents				
Prénom – Nom	Fonction	Observations		
M. Thierry BONTE	Maire			
M. Benoît BOUREL	1er Adjoint au Maire			
Mme Anne GOFFAUX	2ème Adjointe au Maire			
M. Damien DELAIRE	3ème Adjoint au Maire			
M. Bernard DECLERCK	Conseiller Municipal			
Mme Dominique QUINART	Conseillère Municipale	<del></del>		
M. Bruno POLLEZ	Conseiller Municipal			
Mme Nathalie MASSON	Conseillère Municipale			
M. Christophe GAQUIERE	Conseiller Municipal Délégué			
Mme Elsa BLANQUART	Conseillère Municipale Déléguée			
Mme Capucine MAYEUR	Conseillère Municipale			
M. Grégoire HAMY	Conseiller Municipal			
M. Éric FORESTIER	Conseiller Municipal			
M. Antoine CREPIN	Conseiller Municipal			
Mme Virginie HUGBART-DELANNOY	Conseillère Municipale			

Étaient absents					
Prénom – Nom Fonction Obsei					
Mme Gabrielle COMBRIS	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Pouvoir à Mme Elsa BLANQUART			
M. Philippe BUISINE	5ème Adjoint au Maire	Pouvoir à Mme Christiane MEURILLON			
Mme Annick GOUSSEN	Conseillère Municipale	Pouvoir à M. Éric FORESTIER			
Mme Christiane MEURILLON	Conseillère Municipale	Pouvoir à M. Antoine CREPIN			

Secrétaire de Séance	M. Grégoire HAMY

Personnes admises à participer à la séance	M. Philippe GOSSELIN, Directeur Général des Services
--	--

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue, Monsieur BRIDELANCE pour La Voix du Nord, vous êtes ici chez vous

## DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. Grégoire tu me regardes, je vous propose que ce soit Grégoire notre secrétaire de séance. Cela convient à toutes et tous ? Nous pouvons y aller comme ça.

## COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Quelques informations, ce sont plutôt des informations, une forme de teasing. Vous avez certainement remarqué que la mairie est en rose ce soir et elle va l'être pour quelque temps encore puisque c'est Octobre Rose qui a commencé. Elsa, tu vas pouvoir nous en parler, ainsi que du marché.

#### Madame Elsa BLANQUART

Bonsoir. On va organiser le premier marché des allumoirs au profit d'Octobre Rose le vendredi 11 octobre, la semaine prochaine, à partir de 16 heures jusqu'à 20 heures. Plusieurs temps seront proposés, un marché des créateurs de 16 heures à 20 heures et un défilé des allumoirs à partir de 18 heures 30 pour les enfants. Plusieurs associations seront présentes, on remercie l'Association des Familles qui va porter cet évènement. Il y a également Verlinghem Foot qui s'associe à nous pour vendre des boissons et des petites choses au profit d'Octobre Rose. On a également le Syndicat Agricole qui va proposer une vente de courges locales. On remercie évidemment la Ligue contre le Cancer du Nord pour son engagement dans l'organisation d'Octobre Rose. Certains médecins du village seront également présents pour travailler sur la prévention auprès de la population. Un grand premier moment qui, je l'espère, se renouvellera l'année prochaine.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Merci, Elsa, c'est une bonne initiative. Vous savez que les allumoirs c'est une fête culturelle dans le nord de la France, c'est très bien de lancer cette initiative. Verlinghem Foot fait complètement un weekend autour d'Octobre Rose avec des animations qui leur sont propres. Cela sera une grande soirée puisque tout le monde pourra venir au marché et ensuite se diriger tranquillement vers notre église pour un concert de l'Atelier Lyrique de Tourcoing.

#### Monsieur Damien DELAIRE

Exactement. Bonsoir à tous. Dans le cadre de Belles Sorties de la MEL 2024, nous avons obtenu l'Atelier Lyrique de Tourcoing qui va faire un concert à l'église Saint-Chrysole à partir de 20 heures. Nous accueillerons la compagnie Virevolt et le trio Musica Humana. C'est une équipe artistique composée de six musiciens et chanteurs. Actuellement les inscriptions sont montées à 158, donc il y aura déjà pas mal de monde. Vous pouvez encore vous inscrire, puisque nous avons une jauge jusqu'à 200. Ça va être vraiment magnifique.

## Monsieur Thierry BONTE

Merci, Damien. Tout ce que l'on a évoqué jusqu'à maintenant, c'est le vendredi 11 octobre. Dès ce samedi, Benoît, il y a quelque chose qui est organisé au niveau de la base de loisirs, qui est co-organisé par Pérenchies, Lompret et Verlinghem, le lancement du Repair café de nos trois communes.

#### Monsieur Benoît BOUREL

Un Repair café, qu'est-ce que c'est ? C'est un temps de rencontres et de partages entre des personnes qui souhaitent faire réparer un objet et des personnes qui ont une compétence en réparation de différents objets, petit électroménager ou autres types d'objets. Ce sont des moments sympathiques de rencontres, de lien social, de partage d'expériences, de compétences. Cela permet surtout d'allonger la durée de vie d'objets, c'est un système de lutte contre l'obsolescence des objets. Cela permet de conserver plus longtemps quelque chose auquel on tient, plutôt que racheter la même chose neuve.

Le Repair café, organisé par la base de loisirs, avec les trois communes Lompret, Pérenchies et Verlinghem, a lieu tous les premiers samedis du mois. Donc, ce samedi 5 octobre, aura lieu le premier Repair café de 14 heures à 17 heures. N'hésitez pas, que vous soyez réparateur amateur, il n'y a pas besoin d'être professionnel, on apprend beaucoup de choses sur place, ou si vous avez des choses à faire réparer, à vous y rendre ce samedi à la base de loisirs de 14 heures à 17 heures.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Il y a quelque chose à préciser, c'est que vous pouvez venir, il y a la MRES, la Maison régionale de l'environnement et des solidarités, qui est notre partenaire sur le lancement de ce Repair café qui va nous aider. On ne part pas de rien, on ne va pas se retrouver dans une salle avec personne où on ne sera quoi faire, on est véritablement accompagné par rapport à ça. Il faut aussi remercier la MEL qui a financé les trois quarts du budget nécessaire au lancement de ce Repair café. Je fais un clin d'œil à l'association du Modélisme qui, lors de la soirée de préparation, s'est impliquée et va s'impliquer dans ce Repair café. Merci, Benoît.

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Vous avez reçu le procès-verbal de notre séance du 20 juin, avez-vous des remarques ou des questions ? Pas de Question, je le considère comme adopté.

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

## **Monsieur Thierry BONTE**

- Décision n° 2024-14 du 27 juin 2024 portant conclusion avec l'UGAP, établissement public industriel et commercial de l'Etat, 1 boulevard Archimède à Champs-sur-Marne, 77444 Marnela-Vallée, d'une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un ou plusieurs marchés publics, ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés.
- Décision n° 2024-15 du 9 juillet 2024 portant attribution d'un marché public pour l'exploitation des équipements et installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux à Dalkia Groupe EDF Centre Lille Métropole Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 Saint-André lez Lille. Le marché est conclu pour une durée de 8 années à compter du 1er octobre 2024 dans les conditions suivantes :

P1 Fourniture de l'énergie	17 195,35 € HT
Montant total P1/1 Forfait Marché Température avec Intéressement aux économies d'énergie (MTI) sur la chaufferie suivant une tarification dérégulée	
Phase1 (gaz)	
P1 Fourniture de l'énergie	219 723,56 € HT
Montant total P1/1 Forfait Marché Compteur avec Intéressement aux économies d'énergie (MCI) sur la chaufferie suivant une tarification dérégulée	
Phase 2 (pellets avec appoint gaz)	
P1 Fourniture de l'énergie	14 487,59 € HT

Montant total P1/4 Refacturation à l'identique de la TICGN, du TVD (Distribution), de la CTA, du TC (Acheminement), l'abonnement, du coût de stockage et de la location du poste gaz	
Phase1 (gaz)	
P1 Fourniture de l'énergie	2 801,94 € HT
Montant total P1 CEE Refacturation de la contribution CEE, en fonction de la consommation et révisée	
Phase1 (gaz)	
P2 Conduite et maintenance	15 977,80 € HT
Montant total P2 Conduite et maintenance	
Phase1 (gaz)	
P2 Conduite et maintenance	177 781,03 € HT
Montant total P2 Conduite et maintenance	
Phase 2 (pellets avec appoint gaz)	
P3 Garantie totale	2 701,44 € HT
Montant total P3/1 Prestation de garantie totale forfaitaire et transparente de l'ensemble des équipements concernés et avec clause de répartition du solde en fin de marché	
Phase1 (gaz)	
P3 Garantie totale	18 910,08 € HT
Montant total P3/1 Prestation de garantie totale forfaitaire et transparente de l'ensemble des équipements concernés et avec clause de répartition du solde en fin de marché	
Phase 2 (pellets avec appoint gaz)	
P3 Garantie totale	12 756,39 € HT
Montant total P3/2 Prestation forfaitaire et transparente avec clause de répartition du solde en fin de marché, pour le renouvellement programmé des équipements	
Phase1 (gaz)	
P3 Garantie totale	89 294,75 € HT
Montant total P3/2 Prestation forfaitaire et transparente avec clause de répartition du solde en fin de marché, pour le renouvellement programmé des équipements	
Phase 2 (pellets avec appoint gaz)	
Total	571 629,93 € HT

- Décision n° 2024-16 du 17 juillet 2024 portant attribution d'un marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux pour le lot n° 7 Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire à Ramery Energies Agence Thermic 26 rue Jacques Messager à Templemars (59175) pour un montant de 327 177,47 € HT.
- Décision n° 2024-17 du 22 juillet 2024 portant conclusion d'un contrat de vérification des équipements sportifs et aire de jeux municipaux avec la société Socotec, Agence Equipements Lille Métropole, 4-6 Allée des Ormes Arteparc, 59810 Lesquin. Le contrat est conclu pour une durée de 5 années à compter du 22 juillet 2024 dans les conditions suivantes :

Missions	Périodicité	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Vérification périodique des équipements sportifs. Visuelle. 15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	6 mois	1	380,00€	456,00 €
Vérification périodique des équipements sportifs. Essais en charge.	24 mois	1	665,00€	798,00€

15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.				
Vérification des aires de jeux.  Aire de jeux rue du Beau Rang (4 jeux à ressorts, 1 jeu combiné).	12 mois	1	380,00€	456,00 €
Frais de dossier			50,00€	60,00 €

Missions	Nombre de visites				
IVIISSIONS	2024	2025	2026	2027	2028
Vérification périodique des équipements sportifs. Visuelle.					
15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	2	2	2	2	2
Vérification périodique des équipements sportifs. Essais en charge.	1		1		1
15 buts de football, 2 buts de handball, 2 paniers de basket mobile.	'		•		'
Vérification des aires de jeux.					
Aire de jeux rue du Beau Rang (4 jeux à ressorts, 1 jeu combiné).	1	1	1	1	1

 Décision n° 2024-18 du 26 août 2024 portant conclusion d'un contrat d'assurance Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux avec SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort cédex dans les conditions suivantes :

Assurance Dommages-Ouvrages :

Garantie de base : 15 072,01 € HT - 16 428,49 € TTC
 Eléments d'équipement : 463,75 € HT - 505,49 € TTC
 Dommages immatériels : 695,63 € HT - 758,24 € TTC
 Dommages aux existants : 927,51 € HT - 1 010,99 € TTC
 Total : 17 158,90 € HT - 18 703,21 € TTC

Tous Risques Chantier :

Incendie 491.58 € HT -525.99 € TTC 3 478,16 € HT - 3 791,19 € TTC Autres dommages Maintenance visite 347,82 € HT -379,12 € TTC 695,63 € HT -758,24 € TTC Dommages aux existants 654.61 € TTC Catastrophes naturelles 600,56 € HT -5 613,75 € HT - 6 109,15 € TTC Total

- Décision n° 2024-19 du 26 août 2024 portant conclusion d'une convention avec la société Junon Sarl Equalia, ayant pour objet la mise à disposition de la piscine métropolitaine des Weppes, sise 40 rue de la Croix à Herlies (59134), pour les élèves de l'école Gutenberg dans les conditions suivantes :
  - Chaque lundi de 15 heures 15 à 16 heures du 17 mars 2025 au 5 mai 2025 inclus.
  - Chaque mardi de 10 heures à 10 heures 45 et de 14h30 à 15 heures 15 du 18 mars 2025 au 6 mai inclus.
  - Chaque jeudi de 15 heures 15 à 16 heures du 20 mars 2025 au 24 avril 2025 inclus.
  - Chaque vendredi de 10 heures à 10 heures 45 et de 14h30 à 15 heures 15 du 21 mars 2025 au 9 mai 2025 inclus.

La tarification qui sera appliquée s'élèvera à 2,00 € TTC par enfant réellement présent conformément à l'article 7 de la convention.

Avez-vous des questions par rapport à ces décisions ? Pas de Question, donc nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour avec une première délibération concernant une décision modificative. C'est Anne qui va nous la présenter.

## QUESTION N° 1: DECISION MODIFICATIVE N° 1.

## **Madame Anne GOFFAUX**

Bonsoir. Il s'agit de notre première décision modificative depuis le vote de notre budget. Cela concerne des écritures d'ordre, notamment les travaux de réfection à l'école Gutenberg. Des écritures d'ordre qui passent d'un compte à un autre pour 3 360 €.

Cela concerne les travaux d'électricité de la salle du Tournebride, cela concerne l'étude de faisabilité, la maîtrise d'œuvre, le diagnostic amiante, le contrôle technique.

Il y a aussi les travaux de mise aux normes environnementales du terrain de foot synthétique.

Également les travaux de noter salle de sport, de la chaufferie des bâtiments communaux, la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte, la maîtrise d'œuvre de SIRETEC et la maîtrise d'œuvre de BECQUART.

Toujours concernant les travaux à la salle de sport, l'AMO de Verdi.

Ces écritures pour un montant total de 51 600 €.

C'est un transfert de charges, c'est purement comptable.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Est-ce que vous avez des questions sur cette décision modificative ? On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'unanimité. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Commission de Finances.

Depuis l'adoption du Budget Primitif lors du Conseil Municipal du 4 avril 2024, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

- effectuer des transferts de crédits à l'intérieur de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Chapitre – Article – Désignation	Dépe	enses	Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
212 – Agencements et aménagement de terrains	0,00 €	864,00 €	0,00€	0,00 €	
2135 – Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	7 080,00 €	0,00 €	0,00 €	
231 – Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	43 656,00 €	0,00€	0,00€	
203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 600,00 €	
Total 041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	51 600,00 €	0,00 €	51 600,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00€	51 600,00 €	0,00 €	51 600,00 €	
TOTAL GENERAL		51 600,00 €		51 600,00 €	

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la Décision Modificative n° 1.

QUESTION N° 2: AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER DEUX CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT.

#### Madame Anne GOFFAUX

C'est une autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer deux conventions d'attribution de subventions d'investissement avec le Département du Nord, dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement. Cela concerne les travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires et la chaufferie des bâtiments communaux et des travaux d'éclairage public, le programme 2024 dans le cadre du marché confié à SATELEC.

C'est une très bonne nouvelle parce que le Conseil départemental par une délibération du 23 septembre dernier, relative à la programmation 2024 de l'aide départementale aux villages et bourgs et du fonds de soutien aux projets territoriaux structurants, a décidé de nous attribuer deux subventions d'investissement.

Concernant la rénovation de la salle de sport et la chaufferie de l'ensemble de nos bâtiments communaux : 345 000 €. 300 000 € au titre de la subvention de base et 45 000 € au titre de la bonification Nord durable.

Concernant les travaux d'éclairage public, pour la rue de Messines, la rue de la Fontaine et le chemin de la Petite Champreuille : 14 955 €.

Il vous est demandé d'accepter les deux subventions d'investissement accordées par le Département du Nord, d'approuver les termes des deux conventions d'attribution de l'aide départementale aux villages et bourgs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'attribution pour chacun des deux projets au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs.

On vous avait transféré les projets de convention concernant les deux subventions.

## Monsieur Thierry BONTE

C'est une excellente nouvelle. Vous savez que l'on avait bâti notre PPI avec bien entendu des fonds propres, avec des excédents de fonctionnement existants et futurs en « dérisquant », mais on a toujours besoin de subventions et de fonds de concours pour enclencher les projets suivants. J'ai une pensée pour Marie-Laurence FAUCHILLE et Jacques HOUSSIN, nos deux Conseillers départementaux qui nous ont tenus au courant régulièrement de l'avancée de ce projet, qui nous ont soutenus.

## Monsieur Thierry BONTE

Il faut savoir que l'on avait pris un temps important de recevoir tous nos interlocuteurs qui représentaient ou étaient dans les institutions auprès desquelles on sollicitait des subventions ou des fonds de concours. On a reçu bien entendu nos Conseillers Départementaux pour leur présenter le projet pour qu'ils se sentent acteurs de la démarche. On avait également reçu Brigitte LISO pour les demandes d'aides au niveau de l'État. Également, au niveau de la MEL, nous avions travaillé avec leurs représentants.

On a été éconduit pour cette année au niveau de l'État. On avait sollicité le fonds vert qui était de 2,5 milliards d'euros en début d'année et qui est tombé début juin à 1 milliard d'euros. Donc, quand j'ai entendu l'ancien Premier ministre parler de cela, je me suis dit que cela allait être un petit problème pour avoir une subvention.

Cela ne nous empêchera pas de représenter une demande l'année prochaine à la préfecture, toujours pour le projet de la salle de sport.

On a cette nouvelle qui est très bonne au niveau du Département. J'espère que vous avez été attentif à l'abondement et à la bonification de 45 000 € parce que notre projet est vertueux. C'est important. On a une aide de 300 000 € plus 45 000 €.

En ce qui concerne la MEL, j'espère que l'on aura de bonnes nouvelles dans les semaines ou les mois qui viennent. On a sollicité trois aides de la MEL, le fonds sport, le fonds énergie et également le fonds de contrat de chaleur renouvelable. J'espère que l'on aura de bonnes nouvelles par rapport à cela.

Cette délibération a pour objet de me permettre de signer ce qui nous permettra de récupérer des aides pour notre projet de salle de sport.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de Question, on peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'unanimité. Je vous comprends bien. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a sollicité deux subventions d'investissement auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement. Il s'agit de :

- Travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux ;
- Travaux d'éclairage public (programme 2024 dans le cadre du marché confié à Satelec).

Le Conseil Départemental, par délibération DTT/2024/110 du 23 septembre 2024 relative à la programmation 2024 de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, a décidé d'attribuer à la commune les deux subventions d'investissement suivantes :

- Travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux : 345 000,00 € (300 000,00 € au titre de la subvention de base + 45 000,00 € au titre de la bonification Nord Durable) ;
- Travaux d'éclairage public (programme 2024 dans le cadre du marché confié à Satelec, rues de Messines, de la Fontaine et chemin de la Petite Champreuille) : 14 955,00 €.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter les deux subventions d'investissement accordées par le Département du Nord suscitées ;
- D'approuver les termes des deux conventions d'attribution de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'attribution pour chacun de deux projets au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024.

Pièces afférentes à cette question transmises par « grosfichiers.com » : projets de conventions pour les deux projets.

## QUESTION N° 3: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS.

## **Madame Anne GOFFAUX**

Il nous appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Nous avons une nécessité d'assurer les missions de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics.

Il vous est proposé de créer, au sein des services techniques, un emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics, à temps complet à compter du 1er novembre 2024.

Cet emploi serait ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe catégorie hiérarchique C.

Il vous est demandé de créer cet emploi polyvalent et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

## Monsieur Thierry BONTE

Il s'agit d'une promotion pour un de nos agents, tout simplement, prévoir cette évolution au niveau du tableau des effectifs.

Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'unanimité. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Commission de Finances.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics.

Il sera proposé à l'assemblée de créer au sein des services techniques un emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics à temps complet à compter du 1er novembre 2024.

Cet emploi serait ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, catégorie hiérarchique C.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal :

- de créer un emploi permanent d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics, à temps complet, ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

## QUESTION N° 4: AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU DEPOT ET A LA GESTION DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DE VERLINGHEM PAR LE SERVICE ARCHIVES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.

## **Madame Anne GOFFAUX**

La MEL met en œuvre, en concertation avec les communes du territoire, un schéma de mutualisation et de coopération depuis 2015. Parmi ces moyens, cela permet de bénéficier de deux offres spécifiques à la gestion des archives, dont celle de dépôt d'archives communales historiques. Notre commune adhère à ce dispositif depuis 2017, suite à une délibération du Conseil Municipal du 30 mars, via une convention cosignée et actée par délibération métropolitaine et communale.

Dans le cadre de cette prestation, un certain volume d'archives définitif de la commune présentant un intérêt patrimonial a été déposé en 2017 et en 2022 au sein du service archives de la MEL. Cela a permis jusqu'à présent la conservation sécurisée des archives historiques communales dans un bâtiment respectant les normes des archives nationales ainsi que la communication éventuelle aux chercheurs et aux citoyens dans une salle de lecture dédiée. À l'origine, c'était basé sur le site de Sequedin et depuis un an, c'est un nouveau site, au Biotope 2 à Ronchin.

Depuis le déploiement de cette offre en 2016, le coût de conservation au mètre linéaire par an n'avait jamais fait l'objet d'une réévaluation alors que la convention le prévoit à un rythme triennal.

Le Conseil Métropolitain a validé une augmentation du coût de conservation le 19 avril dernier. Le tarif du dispositif passe de 4,43 € HT à 6,20 € HT au mètre linéaire, par an, à compter du 1er janvier 2025.

Lors de ce même Conseil Métropolitain du 19 avril, les élus métropolitains ont validé un nouveau modèle de convention pour ce dispositif, annexé à la présente délibération. Vous l'avez reçu en amont de ce Conseil.

Il vous est demandé d'approuver le dépôt des archives de la commune au service des archives de la Métropole européenne de Lille, les conditions financières de la convention, c'est-à-dire approuver l'évolution tarifaire à 6,20 € HT au mètre linéaire par an, à compter du 1er janvier 2025 et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service archives de la MEL.

## Monsieur Thierry BONTE

Il s'agit d'une augmentation de tarifs que nous actons pour continuer à avoir le service.

Avez-vous des questions ? On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Commission de Finances.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) met en œuvre en concertation avec les communes du territoire un schéma de mutualisation et de coopération depuis 2015.

Cet ensemble de moyens et d'expertises permet actuellement aux communes de bénéficier de deux offres spécifiques à la gestion des archives dont celle de dépôt d'archives communales historiques. La commune de Verlinghem adhère à ce dispositif depuis 2017 via une convention co-signée et actée par délibérations métropolitaine et communale (délibération du conseil municipal n° 2017-21 du 30 mars 2017).

Dans le cadre de cette prestation, un certain volume d'archives définitives de la commune, présentant un intérêt patrimonial, ont été déposées en 2017 et 2022 au sein du service Archives de la MEL. Cela a permis jusqu'à présent la conservation sécurisée des archives historiques communales dans un bâtiment respectant les nonnes des Archives nationales ainsi que la communication éventuelle aux chercheurs et citoyens dans une salle de lecture dédiée. À l'origine, basées sur le site de Sequedin (Centre Logistique), les Archives de la MEL se situent depuis un an sur le nouveau site de Biotope 2 à Ronchin.

Depuis le déploiement de cette offre en 2016, le coût de conservation au mètre linéaire par an n'avait jamais fait l'objet d'une réévaluation, alors que la convention le prévoit à un rythme triennal. Ainsi, le Conseil métropolitain a validé une augmentation du coût de conservation le 19 avril 2024. Le tarif du dispositif passe donc de 4,43 euros HT à 6,20 euros HT au mètre-linéaire par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Lors de ce même Conseil métropolitain du 19 avril 2024, les élus métropolitains ont ainsi validé un nouveau modèle de convention pour ce dispositif annexé à la présente délibération.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dépôt des archives de la commune au service des archives de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les conditions financières de la convention;
- D'approuver l'évolution tarifaire à 6,20 € HT au mètre linéaire par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service Archives de la Métropole Européenne de Lille.

Pièces afférentes à cette question transmises par « grosfichiers.com » : projet de convention.

## QUESTION N° 5 : VERLINGHEM, VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES.

#### Monsieur Damien DELAIRE

Le collectif Greffes+ a mis en place en janvier 2023 une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes. L'objection est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus. Même si 5 684 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente en 2023, deux à trois décèdent chaque jour faute d'organe.

Alors que 80 % des Français sont favorables au don de leur propre organe après leur mort, le taux de refus était de 36,1 % en 2023, en partie parce que les proches, faute de connaître la position du défunt, préfèrent dans le doute apporter une opposition. En effet moins d'un Français sur deux en a parlé, alors que 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, 18 % des Français reconnaissent le ruban vert comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

Les trois grands principes de la loi de bioéthique sont :

- Le consentement présumé: en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner;
- La gratuité du don : le don d'organes et de tissus est un acte de générosité, de solidarité, entièrement gratuit, la loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don ;
- L'anonymat entre le donneur et le receveur : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés, ainsi que du résultat des greffes si elle le demande, sans pour autant connaître l'identité des receveurs.

Chaque année, le 22 juin se tient la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. L'engagement dans cette cause est symbolisé par un ruban vert, un symbole de fraternité.

Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffes, le collectif Greffes+, soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de médecine et l'Agence de biomédecine, propose aux villes de devenir ambassadrices du don d'organes.

À la suite d'une rencontre avec l'association et la présentation du dispositif de soutien, il sera proposé au Conseil Municipal d'engager Verlinghem en tant que Ville ambassadrice du don d'organes.

#### Monsieur Damien DELAIRE

La signature de la charte engage la Ville à installer à l'entrée de ville un panneau comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la Ville peut mener d'autres actions afin de montrer son engagement et contribuer à la sensibilisation du public :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin, journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs, en y conviant les médias locaux afin de contribuer à faire du 22 juin la journée où tout le monde se parle du don d'organes pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas;
- Favoriser les interventions et les coordinations hospitalières dans les écoles, collèges, lycées et entreprises de votre commune afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public :
- Planter un arbre de vie, lieu de recueil en remerciement aux donneurs et à leurs proches afin d'afficher votre engagement tout au long de l'année;
- Diffuser via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte pour que Verlinghem devienne Ville ambassadrice du don d'organes.

Vous l'avez compris, la communication à ce sujet est essentielle, donc c'est notre devoir en tant que représentants élus, associatifs, professionnels de santé, de porter ce message ensemble auprès de nos concitoyens.

Un dernier chiffre, si le taux de refus de 1 % baisse d'un point, c'est 1 000 vies sauvées.

## Monsieur Thierry BONTE

Merci, Damien. C'est quelque chose de positif. Je pense qu'il y a beaucoup de communes autour de nous qui sont déjà Villes ambassadrices du don d'organes. C'est ce genre de message qui est positif, qui nous demande simplement un peu d'animation. Ce qui est le plus important sur ce sujet-là, c'est d'en parler avec ses proches, autour de soi, pour que, au cas où, cela puisse servir à quelqu'un pour qu'il reste en vie. Je vois que Damien a déjà le ruban vert, symbole du don d'organes.

Je soutiens complètement cette démarche. Nous en avions déjà parlé, mais je te laisserai, Damien, avec ta commission de décider le moment. Le mois de juin est très chargé à Verlinghem, donc on fera peut-être une journée d'animation à un autre moment. Bien entendu, on participera à cette communication.

Est-ce que vous avez des questions ? C'est positif, c'est merveilleux. On passe au vote. Qui vote pour cette délibération. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Le collectif Greffes+ a mis en place, en janvier 2023, une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes.

L'objectif est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches, afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Au 1er janvier 2024,

- 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus,
- Même si 5 634 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente en 2023...
- ...2 à 3 personnes décèdent chaque jour, faute d'organes ;

- Alors que 80 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort...
- ...le taux de refus était de 36,1 % en 2023, en partie parce que les proches, faute de connaître la position du défunt, préfèrent dans le doute rapporter une opposition,
- En effet, moins d'un Français sur deux en a parlé...
- …alors que 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus…
- 18 % des Français reconnaissent le ruban vert comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

Les trois grands principes de la loi de bioéthique sont :

- le consentement présumé : en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner.
- la gratuité du don : le don d'organes et de tissus est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.
- l'anonymat entre le donneur et le receveur : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande, sans pour autant connaître l'identité des receveurs.

Chaque année le 22 juin, se tient la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. L'engagement dans cette cause est symbolisé par un ruban vert, un symbole de fraternité. Afin d'accroitre l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffe, le Collectif Greffes+ soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine, propose aux Villes de devenir « Ambassadrice du don d'organes.

À la suite d'une rencontre avec l'association et la présentation du dispositif de soutien, il sera proposé au Conseil Municipal d'engager Verlinghem en tant que « Ville ambassadrice du don d'organes ».

La signature de la Charte engage la ville à installer à l'entrée de ville un panneau comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la ville peut mener d'autres actions afin de montrer son engagement et contribuer à la sensibilisation du public :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas :
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte pour que Verlinghem devienne « Ville ambassadrice du don d'organes ».

Pièces afférentes à cette question transmises par « grosfichiers.com » : projet de charte.

## QUESTION N° 6: SIGNATURE DE LA CHARTE « ENSEMBLE POUR DEVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL ».

## Madame Elsa BLANQUART

Plusieurs collectivités territoriales, comme le Département, la MEL, la Région, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'agriculture, ont décidé de mettre en place et d'impulser une démarche pour permettre aux restaurations collectives de s'approvisionner localement. Verlinghem, depuis plusieurs années, s'attache à s'inscrire dans une démarche de développement de l'approvisionnement local pour son restaurant municipal.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble pour développer l'approvisionnement local » avec le label « lci, je mange local ». Les objectifs de cette charte amènent chaque établissement engagé à mettre en œuvre un panel d'actions, à tendre vers le maximum de ce qui est réalisable en matière d'approvisionnement local.

Des indicateurs de suivi seront mis en place pour permettre de situer son degré d'implication, sa marge de progrès et également la communication qui sera mise en place. Une évaluation annuelle sera réalisée donnant lieu à l'attribution du label.

En signant cette charte, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et de qualité, et s'engage à remplir et respecter le règlement d'usage de la marque « lci, je mange local » et les conditions suivantes :

- Développer progressivement l'approvisionnement local et de qualité en tendant vers le maximum de ce qui est réalisable;
- Cuisiner frais, de saison et proposer des repas diversifiés permettant le respect de l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût;
- Développer un projet autour de la restauration ;
- Sensibiliser les convives aux enjeux de l'approvisionnement local;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble pour développer l'approvisionnement local » annexée à la présente délibération.

## **Monsieur Thierry BONTE**

On ne découvre pas ce genre de démarche à Verlinghem. Des choses existent déjà. Le dernier marché de restauration collective va dans ce sens-là, même si on reste attentif aux engagements de notre prestataire. Il y a le repas village, il y a tout ce que l'on fait avec les agriculteurs. D'ailleurs le prochain repas village c'est le jeudi 10 octobre. Donc, des choses sont déjà engagées. Cette signature de charte vient amplifier une démarche qui existe déjà depuis de nombreuses années à Verlinghem. C'est toujours important de signifier cela, c'est aussi rentrer dans un réseau et partager avec d'autres communes ce type de démarche. Donc, c'est aussi quelque chose de très, très positif.

C'est aussi un message vers nos agriculteurs locaux au sens large. Donner ce message-là c'est donner un message à la population en disant « vous avez des gens qui produisent autour de vous, privilégiez ce type d'achat ».

Est-ce que vous avez des questions?

## Monsieur Antoine CREPIN

Je suis un peu mitigé. C'est très bien, mais on se demande toujours si ce n'est pas un peu un coup d'épée dans l'eau. Quel impact cela va avoir sur l'approvisionnement local ? Au niveau du marché que vous avez conclu avec DUPONT, cela ne va pas changer grand-chose. Est-ce que DUPONT est partie prenante de cette charte ?

À Verlinghem cela ne fait peut-être pas loin de dix ans que l'on a initié le repas village qui a été mis en place par le syndicat agricole. On a rencontré les gens de chez DUPONT avec Monsieur VALOIS il y a quelques années, au mandat précédent. Je me fais un peu la voix du ressentiment du syndicat agricole. Le repas village aujourd'hui, c'est plus un effet marketing, mais au final DUPONT n'a pas pris le message que l'on voulait faire passer par le marché qui est conclu avec Verlinghem ou d'autres, faire vraiment de l'approvisionnement local. Localement, les agriculteurs qui font de la vente au détail ne sont pas démarchés par les gens comme DUPONT qui font de la restauration collective.

C'est très bien une charte, mais j'ai l'impression que c'est un peu du blabla, désolé de dire ça comme ça. Dans les faits, je crains qu'il ne se passe rien de plus.

## Monsieur Thierry BONTE

D'autres remarques?

## Madame Elsa BLANQUART

Cette charte a été soumise dans les deux commissions, la vie économique et enfance. Comme l'indique le contenu, il y aura une évaluation annuelle réalisée donnant lieu à l'attribution du label. Donc, nous n'aurons pas le label si l'on ne met pas en place les choses. On en a discuté en commission et l'on s'est dit que l'on allait renforcer cette démarche qui aujourd'hui est un peu faible selon toi, en mettant en place plusieurs rapprochements entre DUPONT et certains agriculteurs. C'est en cours.

## Monsieur Thierry BONTE

Le nouveau marché que l'on a pris avec DUPONT, on l'a pris ensemble, c'est nous le Conseil Municipal qui l'avons choisi. Ensuite, les définitions qui sont liées au local, dans les marchés publics, ce n'est pas à trois kilomètres à la ronde, tu vois Antoine.

Ensuite, ce que l'on essaie de faire c'est d'abord de respecter la loi et la loi va dans le sens du local et des produits vertueux. Le premier produit vertueux c'est celui qui n'a pas fait 2 000 km déjà. Nous, commune, on ne peut pas agir sur l'approvisionnement de DUPONT, de notre prestataire, on ne peut qu'influer.

## **Monsieur Thierry BONTE**

La seule chose que nous pouvons faire, mais ce n'est pas possible parce que l'on n'est pas assez gros pour avoir une cuisine, c'est là on l'on pourrait véritablement prendre des partenariats extrêmement forts avec le local.

À Pérenchies, par exemple, il y a une cuisine centrale, comme à Quesnoy, je ne sais pas comment cela fonctionne. On ne s'est pas intéressé au modèle puisque l'on ne pouvait pas aller vers ça. Cela serait peut-être un sujet en Commission vie économique civique et agricole. Est-ce que vous travaillez avec les communes qui ont une cuisine centrale ?

## **Monsieur Antoine CREPIN**

Je ne sais pas, je n'ai pas l'information.

## Monsieur Thierry BONTE

Moi, je ne peux pas rapprocher d'autres communes avec les agriculteurs de la région. On ne peut pas agir directement sur l'approvisionnement. Je pense que cela reste des intentions qui sont positives. Cela reste une démarche. On essaie de faire le maximum de ce qui peut être fait dans une commune comme Verlinghem. Moi, je trouve que le repas village, c'est top. C'est un moment très positif pour les enfants.

## Monsieur Antoine CREPIN

Espérons que cela aura un effet positif sur DUPONT, que cela puisse leur mettre un peu la pression pour encore faire plus sur l'approvisionnement local.

## Monsieur Thierry BONTE

Il y a aussi quelque chose dont on s'est doté à Verlinghem, c'est que nous avons un marché avec DUPONT Restauration et l'on a aussi notre conseiller, la personne qui nous avait aidés à écrire le cahier des charges, qui fait une fois par an une vérification de l'engagement.

Je ne vous cache pas qu'il y a des points d'amélioration, mais déjà être au plus proche de ce qui a été prévu au niveau du marché.

## Monsieur Benoit BOUREL

Je rajouterais qu'une signature de charte qui amènerait à obtenir un label, cela engage, c'est-à-dire que l'on s'engage. Ce n'est pas simplement la mairie qui s'engage. On s'engage avec l'ensemble des parties prenantes du manger local, dans un contexte qui est celui que l'on a décrit qui fait que l'on ne fait pas ce que l'on veut et que l'on ne décide pas de l'approvisionnement de DUPONT, mais on s'engage collectivement.

On s'engage avec vous, avec le syndicat et avec d'autres parties prenantes potentiellement du côté de la restauration, de l'école. DUPONT est une partie prenante importante, donc c'est l'idée aussi de s'engager ensemble pour amplifier, développer de nouvelles actions. DUPONT sera forcément dans le coup, donc on ne va peut-être pas agir beaucoup auprès de DUPONT, mais on va trouver des solutions pour s'engager ensemble parce qu'il y a une évaluation de ce label.

#### Monsieur Benoit BOUREL

Je ne sais pas quelle est la fréquence de l'évaluation, mais un label. C'est systématiquement remis en cause. Des évaluations seront faites pour que l'on maintienne le label et ce qui sera évalué c'est le plan d'action, la pertinence et l'impact des actions que l'on pourra mettre en œuvre sur la commune.

## Monsieur Thierry BONTE

D'autres réactions ? On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Cela sera quelque chose à amplifier, mais ce genre de démarche, si on vote cela et que l'on n'en fait rien derrière, je suis d'accord avec toi, cela ne sert à rien. Je trouve que c'est encore une brique supplémentaire sur le fait d'attirer l'attention au niveau de la population. Le prochain comité de rédaction se réunit bientôt pour le Verl'Info et je pense que c'est important de dire ça. Il y a l'effet de ce que l'on mange dans notre cantine, parce que nous n'avons que ça, même si nous avons 320 repas par jour scolaires, mais il y a aussi l'effet induit des familles qui achètent, qui consomment et peuvent consommer local. Donc, il y a un deuxième effet sur lequel il faut travailler également.

Je vous remercie beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Me Elsa BLANQUART.

Commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel, Commission Vie agricole, économique et civique.

En 2017, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais ont été à l'initiative d'une démarche innovante pour développer ensemble l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements qui leurs sont liés : lycées, collèges, établissements médico- sociaux, écoles, cuisines centrales, etc...

Cette initiative émane de stratégies politiques différentes qui se retrouvent autour de volontés et de valeurs communes. Aussi, les partenaires ont souhaité mettre en cohérence leurs dispositifs existants, travailler en synergie et mobiliser la demande sur les territoires.

L'objectif étant de créer un véritable « effet levier » pour le monde agricole, favorisant la structuration des filières et les initiatives collectives.

Depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à s'inscrire dans une démarche de développement de l'approvisionnement local pour son restaurant municipal (cantine scolaire et centres de loisirs).

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » (label « Ici, je mange local »).

Les objectifs de cette charte amènent chaque établissement engagé à mettre en œuvre un panel d'actions et à tendre vers le maximum de ce qui est réalisable en matière d'approvisionnement local.

Des indicateurs de suivi définis par les partenaires historiques permettent à l'établissement de situer son degré d'implication, sa marge de progrès et également de communiquer auprès de ses convives. Une évaluation annuelle sera réalisée, donnant lieu à l'attribution du label.

Aussi, chaque structure s'engage à foumir l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation. L'engagement dans la charte, son suivi, la mise en place et le partage des indicateurs se feront entre l'établissement et l'institution chef de file dans le respect et la cohérence de la charte collective et du règlement d'usage.

En signant cette charte, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et de qualité et s'engage à remplir et respecter le règlement d'usage de la marque « lci je mange local » et les conditions suivantes :

- Développer progressivement l'approvisionnement local et de qualité en tendant vers le maximum de ce qui est réalisable;
- Cuisiner frais, de saison et proposer des repas diversifiés permettant le respect de l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût;
- Développer un projet autour de la restauration ;
- Sensibiliser les convives aux enjeux de l'approvisionnement local;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » annexée à la présente délibération.

Pièces afférentes à cette question transmises par « grosfichiers.com » : Charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local ».

QUESTION N° 7: DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, CONSACRE NOTAMMENT A L'ENQUETE REGIONALE RELATIVE A LA TARIFICATION DES SERVICES DE MOBILITE URBAINE, POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS.

## Monsieur Benoit BOUREL

C'est la Chambre régionale des comptes qui a étudié et produit ce rapport pour lequel il est demandé à chacune des communes d'organiser un débat en Conseil Municipal. Pour lancer le débat, je vais relire la synthèse que Monsieur GOSSELIN vous a transmise.

La MEL compte 95 communes rurales et urbaines pour une population totale de 1,2 million d'habitants comprise dans une agglomération transfrontalière de 2,1 millions d'habitants. L'importance du réseau métropolitain et la diversité de ses services, le métro, le bus, le tramway, les transports à la demande, les vélos, les parcs de stationnement relais, etc. sont uniques dans la région Hauts-de-France.

#### Monsieur Benoit BOUREL

En 2022 le trafic global, tous modes de transport, a représenté 178,8 millions de voyages pour plus de 40,3 millions de kilomètres. La MEL y consacre en moyenne, entre 2018 et 2022, près de 450 000 € de recettes de fonctionnement.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, elle anime la politique locale au travers notamment de son futur plan de mobilité 2023-2035 qui vise notamment à réduire la part des véhicules personnels dans les déplacements sur le territoire métropolitain.

Depuis le 1er avril 2018, la Métropole a concédé, sur une durée de sept ans, l'exploitation des transports urbains de personnes à la société Keolis Lille Métropole qui est une filiale du groupe Keolis, acteur majeur du secteur de transport de voyageurs. Le concessionnaire qui assume l'ensemble des risques commerciaux liés à l'exploitation du réseau Ilévia perçoit une rémunération de la Métropole s'élevant au total à près de 1,1 milliard d'euros sur la durée de la concession. Le précédent contrat de délégation, déjà confié au groupe Keolis s'était soldé par un déficit cumulé d'environ 98 millions d'euros, montant équivalent à celui du rachat par la MEL des immobilisations que ce dernier avait constituées.

Si la Métropole exerce un contrôle strict de l'exploitation du réseau en termes de qualité de l'offre de service ou de lutte contre la fraude et applique d'importantes pénalités à l'encontre du concessionnaire, pénalités qui se sont élevées à 19 millions d'euros de 2018 à 2022, ce dernier a bénéficié d'une hausse de sa rémunération de 44 millions d'euros sur la durée du contrat en raison principalement d'une évolution de l'offre de service en 2019 et de la gratuité des transports pour les moins de 18 ans instaurée en 2022. Des divergences sont apparues sur les modalités d'évaluation de la qualité et le montant des pénalités que la MEL pourrait, dans le cadre de la prochaine concession, être appelée à clarifier.

En 2015 la tarification sociale a été revue et une tarification solidaire mise en place. Celle-ci est complexe en raison de la multiplication des tarifs liée à la diversité des services proposés par le réseau Ilévia. La définition d'une stratégie en la matière apparaît nécessaire.

#### Monsieur Benoit BOUREL

Hors tarifications sociales et solidaires, les recettes commerciales représentent plus des deux tiers des ventes de titres et les trois quarts des recettes collectées. En rapprochant les recettes issues de la tarification avec le coût total d'exploitation des transports, la production kilométrique n'est cependant répercutée qu'à hauteur de 28 % sur l'usager en 2022.

Le financement des transports est donc essentiellement assuré par le versement mobilité, ce qui correspond à 256 millions d'euros par an en moyenne. Le cycle d'exploitation est pourtant le plus souvent équilibré au moyen d'une subvention versée par le budget principal.

Je viens de vous lire la synthèse de rapport qui fait 69 pages. Je vous indique maintenant les deux recommandations auprès de la MEL issues de ce rapport.

Une première recommandation est un rappel au droit : réunir les comités des partenaires selon les modalités prévues à l'article L1231-5 du Code des transports, cette modalité n'étant pas mise en œuvre.

Une deuxième recommandation de l'ordre de la performance : recenser les points d'amélioration à introduire dans le futur contrat de concession de service public.

Merci de m'avoir écouté. Nous pouvons lancer le débat. Y a-t-il des réactions ? Des remarques ?

## Monsieur Thierry BONTE

Je voudrais remercier Benoît. Sur ce type de délibération, de lancement de débat, quelquefois il est obligé de partir d'une matière un peu aride, même si le sujet des transports est important. Vous avez bien compris que ce rapport doit être débattu dans chaque Conseil Municipal. Est-ce que vous avez des réactions? Cela peut être au sens large au niveau du transport. C'est un débat, donc le débat est ouvert.

Tu as peut-être une remarque sur le sujet, Benoît.

#### Monsieur Benoit BOUREL

Pas spécialement, non.

#### Monsieur Bernard DECLERCK

J'ai une petite remarque. On en a parlé en commission et on déplorait que l'on n'était pas toujours entendu par la MEL sur les transports en commun, notamment sur les horaires. Donc, comme c'est la thématique et qu'il y a le projet des Portes des Belles Terres, on trouve que ça serait symbolique d'avoir un peu plus d'écoute à ce niveau-là de la part de la MEL.

## Monsieur Grégoire HAMY

J'ai lu, pas les 69 pages, mais je me suis arrêté aux satisfactions des usagers. En 2021, ça a peut-être évolué depuis, ils disaient que près des deux tiers des usagers estiment que le prix des titres llévia est raisonnable, mais la part des très satisfaits est inférieure à 20 % pour le confort, la propreté, la sécurité dans les transports et aux arrêts et la qualité de l'information en cas de perturbation. Au niveau du prix ça allait, mais il y avait quand même des points importants.

## **Monsieur Benoit BOUREL**

Des points liés à la qualité de la prestation.

## Monsieur Thierry BONTE

Je ne peux qu'adhérer à ta remarque, Grégoire. Il y a beaucoup de choses qui vont très bien à la MEL, je ne veux pas être le porte-parole des communes périurbaines ou des petites communes, mais je considère, je peux me tromper parce que normalement nous votons au prochain Conseil Métropolitain du 18, la nouvelle délégation de service public et l'attribution, très sincèrement si je ne sais pas ce qu'il y a pour Verlinghem dans cette délibération, je ne sais pas si je la voterai.

Je suis très content de voir arriver plein de nouvelles choses. Rappelez-vous, vous avez travaillé en animation, nous avions cinq demandes et des demandes pas folles. Demander simplement que la ligne 51 ne fasse pas demi-tour aux Conquérants, 19 rotations de la ligne 51, 14 fois elle fait demi-tour aux Conquérants. Ce n'est pas compliqué.

C'est un combat que je mène en tant que Conseiller Métropolitain, mais qui est très compliqué. Je fais le lien avec le plan climat, air, énergie du territoire où en commission j'ai dit « ne comptez pas sur Verlinghem si nous n'avons pas une amélioration ou plus de services au niveau des transports ». Soyez certains de ma détermination.

Je ne sais pas si elle suffira à améliorer les transports en commune pour Verlinghem. Je ne sais plus qui évoquait les Portes des Belles Terres, c'est un argument. En tout cas, vous pouvez être certain de ma détermination.

Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ce sujet ? On peut clore le débat ?

#### Monsieur Eric FORESTIER

Je trouve qu'il est très compliqué de débattre d'un rapport de la Cour des comptes sur la MEL puisque ce sont des gens qui ne sont pas là pour analyser le ressenti de l'usager. Ils sont là pour analyser le fait, la technique, la bonne gestion de la MEL vis-à-vis de son prestataire. Toutes les remarques que l'on a contre ou pour la MEL, de la desserte de Verlinghem et des communes périphériques, ce n'est pas la Cour des comptes qui va les faire améliorer. C'est un débat qui est un peu compliqué à avoir. Je suis solidaire de tout le monde. Tout ce que l'on voit dans la presse aujourd'hui, quand on voit que les fréquences de métro à la veille des Jeux olympiques sont passées de trois minutes à neuf minutes, je ne le vis pas, je le vois dans la presse, je ne sais pas comment on peut faire un rapport positif aujourd'hui sur les transports en commun de la MEL, quand on est dans les communes périphériques ?

## **Monsieur Thierry BONTE**

Nous on est vraiment à cette limite, c'est-à-dire que l'on est très proche, mais on n'est pas assez proche. Autant je pense que l'on est accompagné vraiment par la MEL au niveau de la voirie, on vous en parlera. Vous avez entendu parler du rond-point de la Phalecque, on va faire certainement faire quelque chose au niveau du pont du TGV. Rien de spectaculaire parce que l'on a des contraintes physiques et de portage du point. On a apaisé le quartier du Corbeau. On a des choses qui sont très positives.

Sur le sujet du transport, je trouve que l'on n'est pas assez écouté par la MEL et je pense que c'est encore plus important quand on est Deûlémont, Frelinghien ou dans les Weppes. Je ne suis pas le porte-parole des petites communes.

Il y a deux réflexions que je voudrais avoir avec vous. L'approche « il n'y a pas assez de demandes, donc on ne présente pas une offre », on se mord la queue. Il faut vraiment présenter une offre au niveau des transports pour que les gens y adhèrent. C'est vraiment quelque chose d'important. Je pense qu'il y a un deuxième élément social, il ne faut pas aller au fin fond de la campagne du centre de la France pour avoir cette impression sociale de déclassement. Et le déclassement, très souvent, commence par le transport. Je le pense très fort.

Ce sujet du transport et notamment des personnes modestes qui ont des véhicules certes pas en bon état si on ne les aide pas, vous verrez il y a une délibération sur la ZFE qui à mon avis va être un peu légère en termes de contraintes. Mais le sujet de la ZFE n'est pas de déterminer qui peut circuler quand, c'est d'aider les gens à acquérir des véhicules qui ne sont pas polluants, ou avoir une offre de transport. Si vous n'offrez ni l'un ni l'autre, c'est insoluble.

## Monsieur Benoit BOUREL

On ne peut aller que dans le sens d'une des deux recommandations qui ont été faites, de réunir le comité des partenaires. Je suis dans le texte, c'est une obligation de la loi d'orientation des mobilités, d'obliger les autorités organisatrices de transport, à créer un comité des partenaires pour renforcer le dialogue et la concertation entre les parties prenantes de la mobilité, les élus, les employeurs, les associations, les comités d'usagers et les habitants. Effectivement, ce comité des partenaires n'a pas été réuni. C'était une des remarques de la Chambre des comptes et une recommandation pour la MEL.

## Monsieur Benoit BOUREL

On ne peut être qu'en faveur d'une multiplication des dialogues entre les usagers du territoire et l'autorité organisatrice de la mobilité.

## Madame Virginie HUGBART-DELANNOY

Je voulais souligner par rapport à cela, que l'on avait beaucoup travaillé en commission sur ce sujet, que le lycée de secteur n'est pas desservi aux horaires de fin de cours. Je trouve que pour les jeunes qui sont en obligation scolaire et pour lesquels partout en France il y a des transports scolaires et partout gratuits. Ce n'est pas le cas pour nos enfants de plus de 18 ans qui sont encore scolarisés au niveau du lycée. Il y a une vraie défaillance à mon sens, et qui n'a pas été entendue à l'occasion de nos recommandations.

## Monsieur Thierry BONTE

Je rappelle que l'effet bénéfique de la MEL c'est quand même la gratuité des transports pour les moins de 18 ans, mais si le jeune de moins de 18 ans n'a pas de transport, ça ne sert à rien. Vous voyez qu'il y a un débat.

#### Monsieur Bernard DECLERCK

Je parlais tout à l'heure de la satisfaction des usagers, il faut savoir qu'il y a une enquête tous les ans, mais d'après ce que vous dites, cela devrait être des enquêtes spécifiques par secteur. Là, ils dépensent de l'argent à faire une enquête, ce n'est pas assez précis.

## Monsieur Thierry BONTE

D'autres réactions ? Le but de cette délibération était de lancer le débat, donc je n'ai pas à vous faire voter. Merci encore à Benoît de l'avoir lancé. Je suis sûr que l'on pourrait encore parler des heures, des transports. C'est un combat à mener et qui sera mené maintenant, demain et après-demain, notamment pour Verlinghem.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: M. Benoit BOUREL.

Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne.

En application des dispositions de l'article L 243-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment à l'enquête régionale relative à la tarification des services de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au président de la Métropole Européenne de Lille qui l'a présenté à son organe délibérant.

Ce rapport a été transmis à chaque maire des communes membres de la Métropole Européenne de Lille afin qu'il donne lieu à débat en Conseil Municipal.

Par conséquent, le Conseil Municipal sera appelé à débattre sur le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment à l'enquête régionale relative à la tarification des services de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 et suivants.

Pièces afférentes à cette question transmises par « grosfichiers.com » : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

## QUESTION N° 8 : REMISE DE LA MEDAILLE DE LA VILLE A MONSIEUR JEAN-PIERRE BERGHE.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Je vais vous demander quelque chose qui me tient à cœur, d'attribuer la médaille de la ville à Jean-Pierre BERGHE. Je ne vais pas vous présenter Jean-Pierre, vous le connaissez tous. Jean-Pierre, c'est un amoureux de son village, c'est un amoureux engagé puisqu'il y a été Conseil Municipal quasiment pendant 20 ans, de mémoire de 1989 à 2008. Depuis 1996, il est président de l'UNC AFN. Quand je vois d'autres UNC AFN, je trouve que l'on a de la chance à Verlinghem. On a encore une UNC AFN qui est très vivace. Elle est vivace parce qu'elle est animée, notamment par Jean-Pierre.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Il a été investi toute sa vie dans son village, dans ses activités associatives, c'est un amoureux de Verlinghem. Je voulais vous proposer de lui décerner la médaille de la ville.

Est-ce que vous avez des remarques ? Des joies ? Des satisfactions ?

Le moment où l'on décernera cette médaille de la ville, je pense que ça pourrait être le 11 novembre puisque c'est un des moments mémoriels auxquels participe l'UNC. J'ai oublié de dire, Jean-Pierre c'est toujours un plaisir de l'appeler quelques jours ou une semaine avant pour préparer le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre. Le 11 novembre est un moment particulier au niveau de l'aspect mémoriel, donc je pense que cela pourrait être le prochain 11 novembre. Mais avant, j'ai besoin d'avoir votre assentiment.

On peut passer au vote. Qui vote pour ? Je vous remercie beaucoup. Merci pour Jean-Pierre, il va être très heureux. Vous vous doutez que si je vous l'ai proposé c'est que je lui en avais parlé un tout petit peu. Donc, on fera ça très bientôt et ça sera un moment sympa pour une belle personne.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire proposera à l'Assemblée de décemer la médaille de la ville à Monsieur Jean-Pierre BERGHE.

Monsieur Jean-Pierre BERGHE est Président de l'UNC/AFN de Verlinghem depuis 1996 et n'a cessé d'œuvrer pour préserver et transmettre à tous les citoyens, notamment les plus jeunes, la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et des femmes qui ont défendu la France.

Monsieur BERGHE s'est toujours attaché à maintenir et développer au sein de l'UNC les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie. Son action au sein de l'UNC contribue à perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France.

Par son engagement, il continue de contribuer au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations, notamment au travers des actions engagées par la commune dans le cadre du passeport du civisme et des actions liées au devoir de mémoire dans les écoles.

Au-delà de son engagement au sein de l'UNC, Monsieur BERGHE s'est toujours montré très investi au sein du monde associatif local et des manifestations municipales.

Enfin, durant ses mandats de conseiller municipal du 12 mars 1989 au 8 mars 2008, Monsieur BERGHE a toujours mis ses compétences et placé son engagement au service de l'intérêt général.

Pour ces motifs et en remerciement de ses actions au service des verlinghemmois, Monsieur le Maire proposera d'attribuer la médaille de la ville de Verlinghem à Monsieur BERGHE.

Par conséquent, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette disposition.

# QUESTION N° 9: COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST DE L'EXERCICE 2023.

## Monsieur Thierry BONTE

Vous avez été destinataires du rapport annuel d'activités du SIVOM Alliance Nord-Ouest de l'exercice 2023, qui est communiqué aux Conseillers Municipaux des communes membres. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce rapport que l'on reçoit chaque année.

## Monsieur Thierry BONTE

Est-ce qu'il faut l'approuver, Monsieur GOSSELIN ? Pas de vote.

Le SIVOM est un partenaire pour nous sur l'urbanisme, on utilise un service du SIVOM, mais aussi au niveau des archives. Il y a également quelque chose qui est très important, c'est l'aspect animation et également des actions de développement durable.

La gérontologie, on est moins concerné parce qu'elle est principalement liée à l'EHPAD de Marquette où il y a peut-être un Verlinghemmois ou une Verlinghemmoise, mais je ne suis même pas sûr.

Pas de Question ? Je peux acter la communication de ce rapport ? Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur: Monsieur le Maire.

Le rapport annuel d'activités du SIVOM Alliance Nord-Ouest est communiqué chaque année aux Conseils Municipaux des communes membres.

Par conséguent, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel de l'exercice 2023.

Pièce afférente à cette question jointe à la présente note : Rapport d'activités 2023 du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

# QUESTION N° 10: COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIVOM LOMPRET-PERENCHIES-VERLINGHEM DE L'EXERCICE 2023.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Vous avez été également destinataires du rapport annuel d'activité du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem pour l'exercice 2023. Bien entendu, il est communiqué aux Conseils Municipaux de chacun de ses membres. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce rapport ?

## **Monsieur Antoine CREPIN**

Par rapport à ce que l'on a pu lire dans la presse, les intentions du maire de Pérenchies, que peux-tu nous en dire ? Est-ce qu'il y a des tensions entre vous ou pas ? Qu'est-ce qui le pousse à se poser ces questions-là ?

## **Monsieur Thierry BONTE**

Nous n'avons pas répété avec Antoine, mais bien entendu, j'allais y venir. Vous avez lu dans la Voix du Nord, vous avez peut-être entendu l'intervention de Monsieur Karim LOUZANI au dernier Conseil de Pérenchies. Pérenchies se sent lésée par rapport aux deux autres communes, Lompret et Verlinghem.

Je voudrais revenir sur la belle histoire de la base de loisirs. Je pense qu'elle est créée, de mémoire, en 1977, par trois communes, Pérenchies, Lompret, Verlinghem. Je pense qu'en 1988 Lompret sort et ensuite en 2015, Lompret entre à nouveau. J'ai sorti les statuts qui ont été votés par les trois Conseils Municipaux. Tout est prévu. C'est très étonnant d'ailleurs de voir l'attitude des élus de Pérenchies parce que je pense que trois des quatre représentants de Pérenchies qui sont actuellement, avaient voté ces statuts en 2015. Donc, c'est assez étonnant et assez remarquable au sens propre du terme.

L'article 7 des statuts prévoit que chaque commune à quatre délégués élus par les Conseillers Municipaux. Pour nous c'est votre serviteur, Damien, Grégoire et Capucine. Il prévoit aussi tout ce qui est contribution de chacun, notamment au niveau financier, j'y reviendrai dans quelques instants.

Ce qui m'étonne, c'est que tout va bien à la base, on n'a jamais fait autant de choses. On fête le 14 juillet, on fait la fête américaine, on va créer un Repair café, on a un projet de caniparc qui va se faire. Il va y avoir une reprise de la partie boisée par la MEL qui va investir de l'argent pour le rendre accessible dans le cadre des Portes des Belles Terres, tout va bien. Elle bénéficie à tout le monde, à tous les habitants. Donc l'usage est là. Il y a les structures gonflables pendant les vacances, tout va vraiment bien. C'est toujours étonnant de voir, quand tout va bien, ce type de propos.

Ensuite, démocratiquement, je constate que depuis 2020, depuis trois équipes municipales de Pérenchies, depuis trois maires, et surtout depuis que Monsieur LOUZANI est maire, tout est voté à l'unanimité. Ce qui a été voté le 6 juin a été voté à l'unanimité.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Ce qui a été voté au budget en mars a été voté à l'unanimité. Moi qui ai été Conseiller dans la minorité, il y a des fois où je n'étais pas d'accord, je ne votais pas. Quand on n'est pas d'accord, on ne vote pas ou on vote contre. Là, c'est étonnant, notamment le budget.

Le budget est voté le 14 mars, le 8 avril je reçois un courrier de Monsieur LOUZANI disant que Pérenchies veut sortir du SIVOM de la base de loisirs. Je lui réponds que je suis très étonné, mais si vraiment il le veut, on va en discuter. Ensuite, c'est comme une séparation, un divorce, il faut se mettre d'accord sur certaines choses. Je ne le souhaite absolument pas, mais il y a une forte contribution financière de Pérenchies, mais elle est gérée, réglée par des statuts.

Je vous donne un exemple, sur 100 € de budget, vous en avez déjà 30 liés à un reversement de la Métropole Européenne de Lille au titre de l'ancienne taxe professionnelle. D'ailleurs, on le vote dans chaque budget chaque année. Il y a une partie d'argent qui vient de la MEL qui arrive dans chacune de nos communes et elle est reversée au niveau du SIVOM. Demain, une commune qui sort d'un SIVOM ne récupère rien. Elle ne récupère pas cette partie de l'ancienne taxe professionnelle. Sur ces 100 d'ancienne taxe professionnelle, 70.

La répartition de ces 70 € de budget se fait en fonction de la dotation générale de fonctionnement de chaque commune. Donc, ce n'est pas Verlinghem, ce n'est pas Lompret, ce n'est pas Pérenchies qui détermine cela. C'est un prorata qui est fait en fonction de ce que touche chaque commune de dotation générale de fonctionnement et cette dotation c'est l'État qui la décide.

Il est clair qu'il y a une contribution plus forte au niveau de Pérenchies, mais c'est normal, ils sont plus nombreux. Et surtout, si l'on faisait des statistiques, je pense que la base de loisirs bénéficie aussi à tous nos habitants, mais aussi beaucoup aux Pérenchinois et je m'en réjouis, puisque comme je vous le disais, tout va bien.

Donc je suis étonné. C'est comme si Verlinghem disait « tout le foncier est à Verlinghem, je veux plus de Conseillers », on n'est plus dans la collaboration, on n'est plus dans cette magnifique aventure commune qui a débuté en 1977.

Ce n'est pas une Question financière puisque si Pérenchies sort du SIVOM, elle récupérera zéro euro. Si ce n'est pas une question de fonctionnement, si tout allait à vau-l'eau à la base, s'il n'y avait pas d'usage pour les habitants, ce qui n'est pas le cas, alors ce n'est pas un sujet d'usage puisque tout va bien. Donc, cela n'est qu'une question de pouvoir.

Imaginez que Verlinghem, sur un foncier qui est entièrement dans le cadre de sa responsabilité, accepte qu'une autre commune soit majoritaire au niveau d'un conseil pour décider tout ce qui se passe dessus, c'est impensable. Moi, je ne demande rien, je ne demande pas plus de conseillers, je demande à continuer cette belle aventure collective.

Ensuite, si Pérenchies veut sortir, il faudra régler certains sujets, notamment les 536 000 € d'emprunt qui restent à payer. Je ne le souhaite pas, je m'entends très bien avec Pérenchies. J'ai trouvé Monsieur LOUZANI très dur dans son propos vis-à-vis de Verlinghem, mais également vis-à-vis de Lompret. J'ai été très étonné par cette attitude-là, avec quelques inexactitudes sur lesquelles je ne reviendrai pas.

C'est super, la base, j'adore la base. Je trouve que les gens y sont heureux, les Pérenchinois, les Lompretois, les Verlinghemmois. Il y a des tas de beaux moments, des tas de projets, pourquoi remettre ça en cause, simplement parce que l'on veut décider de tout? C'est ça le sujet. Franchement, la coalition Lompret-Verlinghem n'existe pas. Ou alors il ne faut pas voter les délibérations. Parce que dire que l'on n'est pas entendu alors que l'on vote toutes les délibérations, c'est un peu contradictoire.

Voilà mon avis, mon cher Antoine. Je rappelle que le foncier est entièrement sur Verlinghem. Quand je vous dis ça, c'est un sujet important, cela veut dire que tout ce qui a trait à la sécurité c'est de la responsabilité de Verlinghem. Ce n'est pas Monsieur LOUZANI que l'on appelle s'il y a un problème de sécurité à la base, c'est moi, ou Christophe parce que c'est sa délégation.

Je trouve que c'est équilibré, cela a parfaitement marché jusqu'à maintenant, depuis 1977, c'est quand même sympa. Je sais qu'il y a eu quelquefois des tensions, mais dans une association, dans un couple, une famille, il y a quelquefois des tensions. Il faut toujours regarder l'usage et le bénéfice pour les habitants, ce qui est existant, et non pas simplement des notions de pouvoir, parce qu'on s'éloigne des habitants quand on est là-dessus.

Je ne sais pas si vous avez des réflexions sur le rapport d'activités. Je reste positif. Je vous donne un dernier exemple. Il y a deux jours, 330 collégiens de Sainte-Marie de Pérenchies vont faire leur cross annuel, je trouve ça super. Il ne faudrait pas arriver à une situation où l'on mettrait tout cela en cause, ça serait catastrophique, je ne le souhaite pas.

## Monsieur Eric FORESTIER

Ce n'est pas la première fois que cela arrive, il y a déjà eu des moments de friction entre Verlinghem et Pérenchies, notamment du temps où Lompret n'en faisait pas partie.

## Monsieur Thierry BONTE

Je vous donne un dernier exemple. Je reçois une lettre le 8 avril, un courrier d'intention de sortie. Ensuite, il y a une sollicitation, vous en avez entendu parler dans La Voix du Nord, une demande de rencontre de Monsieur LOUZANI à deux. Je dis non, si l'on parle de l'avenir de la base, on en parle à trois, on ne va pas commencer à trianguler. Si l'on triangule, cela veut dire que l'on ne veut pas travailler ensemble. On ne s'est pas vu, il s'en est plaint, j'ai dit « Monsieur LOUZANI, on se voit à trois si l'on parle du sujet qui nous réunit à trois, pour son avenir ». Ce n'est pas comme cela que l'on travaille positivement et de façon constructive pour l'avenir et pour nos habitants.

## Monsieur Bruno POLLEZ

Est-ce que cela ne met pas en péril aussi l'avenir de la base ? Quand on voit dans ce rapport que la commune de Pérenchies contribue à hauteur de 81,99 % des ressources financières de la base, soit 235 472 €, quid de l'avenir de la base si cette contribution financière disparaît ?

## Monsieur Thierry BONTE

Je n'en sais rien, mon cher Bruno. Je l'ai ressenti comme ça, je ne fonctionne pas à la menace, c'est-à-dire je contribue et si je ne contribue plus, ça sera la catastrophe. On va d'abord régler tous ces problèmes-là qui, je rebondis sur ce que tu disais Éric, pourraient bien se terminer et je le souhaite. Si jamais il y a une sortie, il ne faut pas oublier que le prêt qui reste à recouvrir, cela représente globalement chaque année quasiment la moitié ou plus du budget d'investissement. Il est bien entendu hors de question que Pérenchies quitte le SIVOM sans avoir participé à ce remboursement, c'est la condition d'un divorce que je ne souhaite pas. On verra, je reste sur l'hypothèse que tout va continuer et que la raison va l'emporter.

## Monsieur Damien DELAIRE

Je voulais compléter la réponse d'Éric. On ne parlait peut-être pas de la même époque, mais la mienne c'était de 2008 à 2014, j'étais Conseiller à la base, le Président c'était Bernard PROVO, l'ancien maire de Pérenchies et le Vice-président Jacques HOUSSIN. On pouvait, parfois, ne pas être d'accord sur tous les sujets, mais globalement on arrivait à s'entendre pour faire avancer, mais je ne sais pas si l'on parle de la même époque.

## Monsieur Éric FORESTIER

Entre Pérenchies et Verlinghem, il y a toujours eu des discussions, des petites luttes de pouvoir.

## Monsieur Thierry BONTE

Lompret n'y était pas.

## Monsieur Éric FORESTIER

Oui. C'est un peu comme la vie, c'est cyclique. Je ne sais pas pour quelle raison Monsieur le Maire de Pérenchies fait sa crise en ce moment. Je ne sais pas s'il a d'autres problèmes qu'il veut faire passer. Je l'ai toujours vécu un peu comme ça, c'est une relation à trois, donc il y a toujours eu quelques frictions, quelques moments compliqués. Je pense que, comme tu dis, en discutant, en étant raisonnable, on arrive à trouver des terrains d'entente et à continuer.

C'est vrai que la base de loisirs, je la vois mal continuer financièrement si l'on n'a pas la participation de Pérenchies et après, qu'en ferait-on si Pérenchies se retirait ? Qu'est-ce que cela deviendrait ?

## Monsieur Thierry BONTE

Et que deviendraient les six agents qui y travaillent ?

#### Monsieur Damien DELAIRE

Pour finir et rejoindre Bruno, quel est l'intérêt général des habitants de Pérenchies, le tarif serait-il le même ? Quid de la tarification ? Ce n'est pas dans l'intérêt général des habitants de Pérenchies.

## Monsieur Thierry BONTE

Est-ce que vous avez d'autres réflexions par rapport à l'activité ? On fait plein de choses à la base de loisirs, je ne sais pas si vous avez vu.

## **Monsieur Thierry BONTE**

Par exemple, le Repair café, c'est canon parce qu'on ne l'aurait peut-être pas fait chacun de notre côté et là, on le fait à trois, c'est top. C'est super positif tout cela. Je reste dans le positif, mais aussi dans une forme de réalité et dans un souhait de respect mutuel.

D'autres remarques ? Il n'y a pas de vote.

Adopté à l'unanimité.

## Rapport au vu duquel la délibération a été adoptée :

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapport annuel d'activités du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem est communiqué chaque année aux Conseils Municipaux des communes membres.

Par conséguent, il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport annuel de l'exercice 2023.

Pièce afférente à cette question jointe à la présente note : Rapport d'activités 2023 du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem.

#### QUESTIONS DIVERSES.

## **Monsieur Thierry BONTE**

L'ordre du jour est terminé, j'ai eu une Question d'Antoine, je te laisse la présenter.

## **Monsieur Antoine CREPIN**

Une Question concernant les travaux de voirie au niveau du hameau du Corbeau. Savoir si c'était terminé. De mon point de vue, le Corbeau a été barré tout le mois d'août, je suis allé voir ce qui se passait, on n'avait pas l'impression qu'il se passait grand-chose. Est-ce qu'il n'y a pas eu un manque d'organisation de ces travaux ? Est-ce que ce qui a été fait au mois de septembre n'aurait pas pu être géré pendant que c'était complètement barré ? Quelle a été vraiment l'activité ? La voirie à ce niveau-là avait déjà été aménagée il n'y a pas si longtemps que cela, quand il y avait eu les grands travaux sur la rue de Messines.

Il y a aussi notre boulanger qui est au niveau du Corbeau qui a été impacté par ces travaux. Si l'on écoute la MEL, elle proposait de l'indemniser, aujourd'hui il a fait une demande et on lui dit que les travaux ont duré moins de trois mois, donc il n'est pas prévu de l'indemniser. Il était un peu dubitatif làdessus. Qu'en est-il ?

## **Monsieur Thierry BONTE**

La bonne nouvelle c'est que c'est terminé. Sur la gestion des travaux, je ne suis pas conducteur de travaux à la MEL. Cela devait durer deux mois, un peu plus, cela aura duré globalement trois mois. Il y a aussi quelque chose que je voudrais remarquer, c'est l'incivilité des gens. On a constaté, en juillet, que des gens, tous véhicules confondus, qui passaient quelquefois sur ce qui avait été fait la veille et qui foutait en l'air le travail des ouvriers. C'est scandaleux. Quelqu'un qui travaille sur la route, qui fait un métier difficile, qui se fait insulter et qui se fait broyer ce qu'il a fait la veille, c'est scandaleux. Je pense qu'il y a eu un peu de ça dans le retard. Ensuite, il y a eu des désagréments.

Sur l'utilité, oui, il y a eu des travaux. En 2020, les gens passaient à 70 km/h au Corbeau. On a enclenché quelque chose qui pouvait être immédiat, le passage à 30 avec Élisabeth MASSE la maire de Saint-André, c'était pour apaiser. À l'époque, on un sentiment d'insécurité profonde. L'insécurité, c'est souvent un sentiment, mais il faut y travailler. Donc, cela a déjà eu un impact.

Ensuite, cela avait été anticipé avec la maire, une deuxième phase pour des aménagements supplémentaires, ce qui a été fait. Avec des chicanes qui permettent de ralentir. Il y a eu deux réunions. Une réunion uniquement avec les agriculteurs pour éviter ces problèmes de giration qui pouvaient être un problème pour les agriculteurs et pour les professionnels, tout en gardant l'idée de faire ralentir les gens. Une deuxième réunion publique, ouverte à tous les habitants du Corbeau, sur Verlinghem et sur Saint-André, pour échanger. Il y a eu des petits ajustements, notamment lors des deux réunions. Donc, ce sont les travaux qui ont eu lieu là.

## Monsieur Thierry BONTE

Je ne vais pas juger ce qui a été fait au niveau de Saint-André, même si je trouve qu'au niveau du chemin du Gibet, cela va faire ralentir les gens. En plus, il y a un nouvel arrêt de bus. Ensuite au niveau de l'entrée de Verlinghem cela a pour objectif de faire ralentir de façon supplémentaire les personnes et surtout, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, cela permet aux cyclistes qui viennent de Verlinghem et qui rentrent dans le Corbeau de rentrée sur la chaussée de façon beaucoup plus sécurisée qu'avant. Avant, ils arrivaient sur une piste cyclable qui, quasiment à angle droit, revenait sur la route. Donc, les cyclistes ne prenaient pas la piste cyclable, ce qui est dommage.

Je pense que l'utilité est véritablement là, mais elle n'est pas uniquement au moment des travaux, elle est une continuité de ce qui a été initié.

Pour Vincent POLLET, j'en ai discuté avec lui, j'ai reçu un mail en copie de son comptable. Je vais essayer de voir ce que je peux faire au niveau de la MEL pour appuyer et essayer d'argumenter. Ensuite, je ne peux rien garantir, mais je vais faire la démarche pour Vincent, qui a été impacté, même si, il a été souple, et je l'en remercie, au niveau de ses congés. Connaissant l'impact que cela pouvait avoir, il avait aménagé ses congés et ceux des personnes qui travaillent avec lui. Je vais agir au niveau de la MEL pour voir si l'on peut favoriser cela.

Je n'ai pas d'autre question, donc si vous êtes d'accord on va clore ce Conseil. Je vous souhaite une bonne soirée. On se retrouve au mois de décembre. Je ne vais pas vous parler de Noël maintenant, je vais vous souhaiter simplement une bonne fin de semaine. Merci beaucoup.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

Le Maire, Thierry BONTE.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024 5 1.0

Public le

ID : 059-215906116-20241003-2024 31-BF

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

#### Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux déléguès.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR -- M. Grégoire HAMY -- M. Éric FORESTIER -- M. Antoine CREPIN -- Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseilière Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

#### N° 2024-31 - Objet : Décision Modificative n° 1.

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Depuis l'adoption du Budget Primitif lors du Conseil Municipal du 4 avril 2024, il apparait nécessaire de réaliser les modifications suivantes:

effectuer des transferts de crédits à l'intérieur de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
212 – Agencements et aménagement de terrains	0,00 €	864,00 €	0,00€	0,00€
2135 – Install, Générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	7 080,00 €	0,00€	0,00€
231 – Immobilisations corporelles en cours	0,00€	43 656,00 €	0,00 €	0,00 €
203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	9.00,0	0,00 €	51 600,00 €
Total 041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	51 600,00 €	0,00 €	51 600,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	51 600,00 €	0,00 €	51 600,00 €
TOTAL GENERAL	51 600,00 €		Della Land	51 600,00 €

Sur proposition de la Commission de Finances,

Ouï l'exposé,

Envoyé en préfecture la 07/10/2024

Regu on prefecture le 07/13/2024 5 LOW

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme.

Publie le

ID 059 215966116-20241003-2024 31-8F

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Approuve la Décision Modificative n° 1 comme présentée ci-dessus.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

Certifié exécutoire par le Maira compte tenu de la transmission en Préfecture le  $RAR_{\rm CC}$  et de la publication le  $RAR_{\rm CC}$  . Thierry BONTE, Maire.





## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-32 - Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer deux conventions d'attribution de subventions d'investissement avec le Département du Nord dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement.

Rapporteur: Mme Anne GOFFAUX.

Le Département du Nord poursuit son engagement aux côtés des communes et intercommunalités pour porter des projets ambitieux au services des habitants.

L'appui du Département est consacré aux Projets Territorieux Structurants (PTS) et aux Aides Départementales aux Villages et Bourgs (ADVB). Les aides du Département permettent d'accompagner les projets à enjeux de transition écologique et solidaire avec la bonification « Nord Durable », renforcée sur les projets les plus vertueux.

La commune a sollicité deux subventions d'investissement auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement. Il s'agit de :

- Travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux ;
- Travaux d'éclairage public (programme 2024 : rue de la Fontaine, chemin de la Petite Champreuille, rue de Messines).

Après examen des dossiers déposés par la commune, le Conseil Départemental, par délibération DTT/2024/110 du 23 septembre 2024 relative à la programmation 2024 de l'Alde Départementale aux Villages et Bourgs et du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, a décidé d'attribuer à la commune les deux subventions d'investissement suivantes :

- Travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux : 345 000,00 € (300 000,00 € au titre de la subvention de base + 45 000,00 € au titre de la bonification « Nord Durable ») ;
- Travaux d'éclairage public (programme 2024 dans le cadre du marché confié à Satelec, rues de Messines, de la Fontaine et chemin de la Petite Champreuille): 14 955,00 €.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'accepter les deux subventions d'investissement accordées par le Département du Nord, d'approuver les termes des deux conventions d'attribution de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'attribution pour chacun de deux projets au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024.

Europe en préfecture le 07/10/2024 Reçu en préfecture le 07/10/2024 Publié le ID 059 215406116 2024/1003-2024 32 DE

#### Ouī l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les deux subventions d'investissement accordées par le Département du Nord :
  - Travaux de rénovation de la salle de sport, des vestilaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux : 345 000,00 € (300 000,00 € au titre de la subvention de base + 45 000,00 € au titre de la bonification « Nord Durable »);
  - Travaux d'éclairage public (programme 2024 : rue de la Fontaine, chemin de la Petite Champreuille, rue de Messines) : 14 955,00 €.
- D'approuver les termes des deux conventions d'attribution de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département du Nord les deux conventions d'attribution suscitées pour chacun des deux projets au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY. Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Mare compte tenu de la transcripsion en Préfecture le .0.3 (Le 12-25) et de la publication recif fullant 6. Thierry BONTE, Maire.

Commune de Verlinghem -- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 -- page 30/43

#### DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

#### Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

#### N° 2024-33 - Objet : Création d'un emploi permanent au tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme Anne GOFFALIX

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer au sein des services techniques un emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Cet emploi serait ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, catégorie hiérarchique C.

Ouĭ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- de créer un empfol permanent d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et de logistique, de maintenance des espaces verts, des espaces naturels et des espaces publics, à temps complet, ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, catégorie hiérarchique C, à compter du 1en novembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Envoyé en prélecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID . 059-215906116 20241003-2024, 33-0E

 que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

GA!

Ainsi fait et délibèré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Nord) \*

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01 le le le le de la publication le 06 le le le le le le Bonte, Maire.



## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

#### Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mime Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaéile COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-34 - Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service Archives de la Métropole Européenne de Lille.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) met en œuvre en concertation avec les communes du territoire un schéma de mutualisation et de coopération, depuis 2015.

Cet ensemble de moyens et d'expertises permet actuellement aux communes de bénéficier de deux offres spécifiques à la gestion des archives dont celle de dépôt d'archives communales historiques. La commune de Verlinghem adhère à ce dispositif depuis 2017 via une convention co-signée et actée par délibérations métropolitaine et communale (délibération du conseil municipal n° 2017-21 du 30 mars 2017).

Dans le cadre de cette prestation, un certain volume d'archives définitives de la commune, présentant un intérêt patrimonial, ont été déposées en 2017 et 2022 au sein du service Archives de la MEL. Cela a permis jusqu'à présent la conservation sécurisée des archives historiques communales dans un bâtiment respectant les nonnes des Archives nationales ainsi que la communication éventuelle aux chercheurs et citoyens dans une salle de lecture dédiée. À l'origine, basées sur le site de Sequedin (Centre Logistique), les Archives de la MEL se situent depuis un an sur le nouveau site de Biotope 2 à Ronchin.

Depuis le déploiernent de cette offre en 2016, le coût de conservation au mètre linéaire par an n'avait jamais fait l'objet d'une réévaluation, alors que la convention le prévoit à un rythme triennal. Ainsi, le Conseil métropolitain a validé une augmentation du coût de conservation le 19 avril 2024. Le tarif du dispositif passe donc de 4,43 euros HT à 6,20 euros HT au mètre-linéaire par an, à compter du 1<sup>st</sup> janvier 2025.

Lors de ce même Conseil métropolitain du 19 avril 2024, les élus métropolitains ont ainsi validé un nouveau modèle de convention pour ce dispositif annexé à la présente délibération.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le dépôt des archives de la commune au service des archives de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les conditions financières de la convention, d'approuver l'évolution tarifaire à 6,20 € HT au mètre linéaire par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service Archives de la Métropole Européenne de Lille.

Ouî l'exposé,

Envoyé en préfection le 07/10/2024 Requien préfecture le 67/10/2024 S. L.O. Pubbé le ID 059 215906116-20241003-2024 34 DE

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le dépôt des archives de la commune au service des archives de la Métropole
- Européenne de Lille (MEL) et les conditions financières de la convention ; D'approuver l'évolution tarifaire à 6,20 € HT au mêtre linéaire par an à compter du 1er janvier 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au dépôt et à la gestion des archives de la commune de Verlinghem par le service Archives de la Métropole Européenne de Lille.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Centrié exécutoire par la Maira compte textu de la transmission en Prefectura de 9  $^{\circ}$  No  $^{\circ}$  Le  $^{\circ}$  et de la publication recoll.(Le  $^{\circ}$ Le  $^{\circ$ 



#### DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lleu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

#### Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE - Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginle HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) – Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

## N° 2024-35 - Objet : Verlinghem, ville ambassadrice du don d'organes.

Rapporteur ; M. Damien DELAIRE.

Le collectif Greffes+ a mis en place, en janvier 2023, une action permettant aux villes de France de devenir des villes ambassadrices du don d'organes.

L'objectif est d'inciter les passants à réfiéchir sur le sujet et d'en discuter ensuite avec leurs proches, afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

#### Au 1er janvier 2024,

- 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus,
- Même și 5 634 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente en 2023...
- ...2 à 3 personnes décèdent chaque jour, faute d'organes ;
- Alors que 80 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort...
- ...le taux de refus était de 36,1 % en 2023, en partie parce que les proches, faute de connaître la position du défunt, préférent dans le doute rapporter une opposition,
- En effet, moins d'un Français sur deux en a parlé...
- ...alors que 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus...
- 18 % des Français reconnaissent le ruban vert comme étant le symbole du don d'organes et de tissus.

## Les trois grands principes de la loi de bioéthique sont :

- le consentement présumé : en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner.
- la gratuité du don : le don d'organes et de tissus est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.
- l'anonymat entre le donneur et le receveur : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement. La famille du donneur peut cependant être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande, sans pour autant connaître l'identité des

Chaque année le 22 juin, se tient la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. L'engagement dans cette cause est symbolisé par un ruban vert, un symbole de fraternité. Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffe, le Collectif Greffes+ soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine, propose aux Villes de devenir « Ambassadrice du don d'organes.

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Requi en préfecture le 07/10/2024

Publie le

ID 059 215496116 20241003 2024 35 DE

À la suite d'une rencontre avec l'association et la présentation du dispositif de soutien, il est proposé au Conseil Municipal d'engager Verlinghem en tant que « Ville ambessadrice du don d'organes ».

La signature de la Charte engage la ville à installer à l'entrée de ville un panneau comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes ».

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de la mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la ville peut mener d'autres actions afin de montrer son engagement et contribuer à la sensibilisation du public :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année;
- Diffuser, via les builetins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

#### Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte pour que Verlinghem d'evienne « Ville ambassadrice du don d'organes »;
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures relatives aux engagements inscrits dans la Charte et à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY. Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Certific exécutoiro par la Maire compte tenu de la transmission en Préfectule le e 3 lui lui lui de la transmission en Préfectule le e 3 lui lui lui de la publication le est lui lui lui lui Thieny BONTE Maire

## **DEPARTEMENT DU NORD** ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

#### Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE –Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

## N° 2024-36 - Objet : Signature de la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement focal ».

Rapporteur : Me Gaelle COMBRIS

En 2017, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais ont été à l'initiative d'une démarche innovante pour développer ensemble l'approvisionnement tocal dans la restauration collective des établissements qui leurs sont liés : lycées, collèges, établissements médico- sociaux, écoles, cuisines centrales etc

Cette initiative émane de stratégies politiques différentes qui se retrouvent autour de volontés et de valeurs communes. Aussi, les partenaires ont souhaité mettre en cohèrence leurs dispositifs existants, travailler en synergie et mobiliser la demande sur les territoires.

L'objectif étant de créer un véritable « effet levier » pour le monde agricole, favorisant la structuration des filières et les initiatives collectives.

Depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à s'inscrire dans une démarche de développement de l'approvisionnement local pour son restaurant municipal (cantine scolaire et centres de toisirs).

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » (label « lci, je mange local »).

Les objectifs de cette charte amènent chaque établissement engagé à mettre en œuvre un panel d'actions et à tendre vers le maximum de ce qui est réalisable en matière d'approvisionnement local.

Des indicateurs de suivi définis par les partenaires historiques permettent à l'établissement de situer son degré d'implication, sa marge de progrès et également de communiquer auprès de ses convives. Une évaluation annuelle sera réalisée, donnant lieu à l'attribution du label.

Aussi, chaque structure s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation. L'engagement dans la charte, son suivi, la mise en place et le partage des indicateurs se feront entre l'établissement et l'institution chef de file dans le respect et la cohérence de la charte collective et du règlement

Envoyé en préfecture le 97/10/2024

Reçu en préfecture le 67/10/2024

Publié le

ID 059/215965118-20241003-2024 36 Ot.

En signant cette charte, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et de qualité et s'engage à remplir et respecter le règlement d'usage de la marque « Ici je mange local » et les conditions sulvantes :

- Développer progressivement l'approvisionnement local et de qualité en tendant vers le maximum de ce qui est réalisable;
- Cuisiner frais, de saison et proposer des repas diversifiés permettant le respect de l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût;
- Développer un projet autour de la restauration ;
- Sensibiliser les convives aux enjeux de l'approvisionnement local ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, la Métropole Européenne de Lille assure la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers ainsi que la prévention de la production des déchets ménagers et assimilés pour les 95 communes de son territoire. Sur le volet prévention, le Programme Locat de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la MEL (PLPDMA) adopté pour la période 2023-2029, vise une réduction de 50 kilos de déchets produits par habitant et par an entre 2020 et 2030.

Les biodéchets constituent le gisement de réduction prioritaire dans ce programme en raison à la fois du poids qu'ils représentent dans nos poubelles mais également de l'obligation réglementaire de tri à la source à compter du 1er janvier 2024 prévues par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite « loi AGEC ») n° 2020 105 du 10 février 2020.

Le PLPDMA, dans son axe « Lutter contre le gaspillage alimentaire », prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des restaurants collectifs à la réduction du gaspillage alimentaire. Dans le cadre des obligations de la loi EGALIM en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, la MEL accompagne les structures de restauration scolaire et les porteurs de projet sur la durée d'une année scolaire à partir de la réunion de démarrage de l'action.

En 2021, la MEL a lancé l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement méthodologique des structures de restauration collective scolaire dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2024, 25 communes du territoire ont ainsi été accompagnées, ce qui a permis de réduire en moyenne de 30 % le gaspillage alimentaire. Au-delà de l'objectif de réduction, le dispositif vise également à împulser le développement de restaurants collectifs exemplaires favorisant une alimentation plus durable (blo, locale et diététique).

Dans une perspective de déploiement, la Métropole Européenne de Lille souhaite désormais élargir la démarche initiée en 2021 sur l'ensemble de son territoire. L'appel à candidature vise à identifier et à accompagner les structures de restauration scolaire qui bénéficieront du dispositif d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire. L'objectif est d'accompagner environ 150 sites scolaires d'ici 2029. Les appels à candidatures seront lancés chaque année en fin d'année scolaire entre mai et fin juin afin de sélectionner les structures qui seront accompagnées sur l'année scolaire suivante.

Il est proposé à l'Assemblée de répondre à l'appel à candidature lancé par la MEL pour le restaurant municipal. Oui l'exposé.

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

 D'autoriser Monsieur le Naire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » annexée à la présente délibération;

 De répondre à l'appel à candidature lancé par la Métropole Européenne de Lille pour permettre l'accompagnement du restaurant municipal dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

namission en Préfecture le de la la la la f

r le Maire

Ainsi fait et délibèré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE

Envoyè en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID 059-215906116-20241003-2024\_37-DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conselliers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) — Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-37 - Objet : Débat en conseil municipal sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment à l'enquête régionale relative à la tarification des services de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 et suivants.

Rapporteur: M. Thierry BONTE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 243-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment à l'enquête régionale relative à la tarification des sérvices de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 et suivants.

Ce rapport a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au président de la Métropole Européenne de Lifle qui l'a présenté à son organe délibérant.

Par conséquent, ce rapport a été transmis à chaque maire des communes membres de la Métropole Européenne de Lille afin qu'il donne lieu à débat en Conseil Municipal.

Après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille, consacré notamment à l'enquête régionale relative à la tarification des services de mobilité urbaine, pour les exercices 2018 et suivants.

La Chambre Régionale des Comptes et La Métropole Européenne de Lille en seront informées.

La secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

TO THE REPORT OF THE PARTY OF T

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

a transmission en Préfecture le R.f.Like [] of 4 in le QR. Like [] of ... Thierry SONTE, Maire.

nac le Maire

#### DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

## Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry SONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bemard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathalie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) - Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

#### N° 2024-38 - Objet : Remise de la médaille de la Ville à Monsieur Jean-Pierre BERGHE.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de décerner la médaille de la commune de Verlinghem à Monsieur Jean-Pierre BERGHE.

Monsieur Jean-Pierre BERGHE est Président de l'UNC/AFN de Verlinghem depuis 1996 et n'a cessé d'œuvrer pour préserver et transmettre à tous les citoyens, notamment les plus jeunes, la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et des femmes qui ont défendu la France.

Monsieur BERGHE s'est toujours attaché à maintenir et développer au sein de l'UNC les liens de carnaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie. Son action au sein de l'UNC contribue à perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France.

Par son engagement, il continue de contribuer au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations, notamment au travers des actions engagées par la Commune dans le cadre du passeport du civisme et des actions liées au devoir de mémoire dans les écoles.

Au-delá de son engagement au sein de l'UNC, Monsieur BERGHE s'est toujours montré très investi au sein du monde associatif local et des manifestations municipales.

Enfin, durant ses mandats de conseiller municipal du 12 mars 1989 au 8 mars 2008, Monsieur BERGHE a toujours mis ses compétences et placé son engagement au service de l'intérêt général

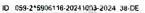
Pour ces motifs et en remerciement de ses actions au service des verlinghemmois, Monsieur le Maire propose d'attribuer la médaille de la commune de Verlinghem à Monsieur BERGHE.

Out l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Regulan préfectura le 97/10/2024 57 LO



L'Assemblée, à l'unanimité,

#### Décide :

- d'attribuer à Monsieur Jean-Pierre BERGHE la médaille de la Ville de Verlinghem;
   charge Monsieur le Maire de procéder à cette attribution et de faire graver la médaille.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.



Ainsı fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le a.T. [4.2.12.14] et de la publication le ext. de [4.2.5... Thierry BONTE, Maire. Se VERLA

Commune de Verlinghem - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 - page 41/43

Envoyé en prefecture le 07/10/2024

Reçu an prefecture le 07/10/2024

Publie le

ID 059/215906116/29241003/2024/38-DE

#### DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, taquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maira.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux déléqués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaelle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART - M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) — Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-39 - Objet : Communication au Conseil Municipal du rapport annuel d'activités du SIVOM Alliance Nord-Ouest de l'exercice 2023.

Rapporteur : M. Thierry BONTE

La communication du rapport annuel d'activités du SIVOM Alliance Nord-Ouest de l'exercice 2023 ayant été faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a formulé aucune observation à ce sujet.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Contine executoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le x = 1/4 = 1/2 = 1/4 et de la supplication le x = 1/4 = 1/4 Thierry BONTE, Maire.

Commune de Verlinghem - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 - page 42/43

Envoyé en préfecture le 07.10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publi è le

ID 059 215905116 2024/1003 2024\_40 DE

## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

#### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures. le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faîte le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

#### Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M Benoît BOUREL - Mme Anne GOFFAUX - M. Damien DELAIRE -Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART - M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK - Mme Dominique QUINART - M. Bruno POLLEZ - Mme Nathatie MASSON - Mme Capucine MAYEUR - M. Grégoire HAMY - M. Éric FORESTIER - M. Antoine CREPIN - Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

#### Absents excusés :

Mme Gaélle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) – Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-40 - Objet : Communication au Conseil Municipal du rapport annuel d'activités du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem de l'exercice 2023.

Rapporteur : M. Thierry BONTE

La communication du rapport annuel d'activités du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem de l'exercice 2023 ayant été faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a formulé aucune observation à ce sujet.

Le secrétaire de séance, Grégoire HAMY.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le e 3 flui la de la transmission en la della transmission

OHEN THE

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme. Le Maire,

Thierry BONTE.

